

**CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA CERTIFICATION
DANS LE CADRE DU MARQUAGE CE DES TRAITEMENTS SUPERFICIELS**

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNE,	
Nom :	
Prénom :	
Qualité :	
REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE AYANT SON SIEGE SOCIAL :	
Dénomination de la Société :	
Rue / n° :	
Code postal / Commune :	
Pays :	
Tél. :	
E-mail :	
Numéro d'entreprise (TVA) :	
Numéro de compte :	
DEMANDE DE CERTIFICATION POUR LES TRAITEMENTS SUPERFICIELS DE :	
Dénomination de la Société :	
Rue / n° :	
Code postal / Commune :	
Pays :	
Tél. :	
E-mail :	
Numéro d'entreprise (TVA) :	
E-mail - facturation électronique :	
E-mails - rapports d'inspection :	
POUR LES TRAITEMENTS SUPERFICIELS CI-APRES QUI SONT LIVREES SUR LE MARCHE ET FAISANT L'OBJET D'AU MOINS D'UN DES DOCUMENTS NORMATIFS MENTIONNES DANS LE REGLEMENT:	
<input type="checkbox"/> EN 12271	<input type="checkbox"/> EN 12273 (cocher)
CI-JOINT LE PROJET DE MANUEL FPC (seulement dans le cas d'une première demande).	

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le soussigné déclare :

1. que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférentes seront immédiatement signalées à COPRO par écrit ;
2. avoir pris connaissance du Règlement de certification dans le cadre du marquage CE, système AVCP 2+ pour traitements superficiels, R/CE 2+ 62 * ;
3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions du Règlement de certification dans le cadre du marquage CE, système AVCP 2+ pour traitements superficiels, R/CE 2+ 62 * ;
4. qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité de chaque produit livré sous le marquage CE ;
5. ne pas avoir introduit de demande auprès d'un autre organisme notifié ;
6. (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans celle-ci ;
7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;
8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/fr/privacy ;
9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente.

* La dernière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata.

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :

Date ** :

Signature *** :

DECLARATION DE RECEVABILITE

Le soussigné, représentant légal de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande formelle pour la certification dans le cadre du marquage CE concernant les traitements superficiels et attribue le numéro d'identification suivant :

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :

Date ** :

Pour COPRO, le CEO :

Signature *** :

Zellik

ir. Dirk Van Loo

Les polices d'assurance suivantes, ZCN600023117 et 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la responsabilité civile professionnelle.

** A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique.

*** Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.